

Tarifs pour les services de stockage de Fluxys Belgium SA**Pour l'année 2024 ^①****LOENHOUT**

Service	coût pour 1 MWh	
Unité standard (SBU)	€/SBU/an	€/MWh
Golden SBU	98,42	3,23
Capacité d'injection	€/MWh/h/an	€/MWh
Ferme	2388,41	0,27
Capacité Booster (journalière)	2388,41	0,27
Capacité Booster Prioritaire (long terme)	1910,73	0,22
Capacité d'émission	€/MWh/h/an	€/MWh
Ferme	1449,08	0,17
Capacité Booster (journalière)	1449,08	0,17
Capacité Booster Prioritaire (long terme)	1159,26	0,13
Volume de Stockage	€/MWh/an	€/MWh
Ferme	1,28	1,28

A Loenhout, la Composante Commodity (Energy in Cash) est de 1% des quantités injectées et de 0,5% des quantités émises

Transfert de capacité et/ou gaz en stock

- Transfert de capacité et/ou de gaz en stock (à payer par chacune des parties) - Transaction réalisée entre les parties	291,80	€/transfert/partie
- Transfert de capacité et/ou de gaz en stock (à payer par le vendeur) - Transaction réalisée par Fluxys Belgium pour compte de	3,0%	% tarif régulé total

^① La CREG a approuvé le 21 décembre 2023 des tarifs pour la période tarifaire entière en approuvant les tarifs pour l'année 2024 ainsi que la formule d'indexation qui sera appliquée chaque année jusqu'en 2027. L'indexation se fera chaque année au 1^{er} janvier selon la formule suivante: "tarifs de l'année 20xx" = "tarifs de l'année (20xx-1)" multiplié par "indice des prix à la consommation du mois de novembre de l'année (20xx-1)" divisé par "indice des prix à la consommation du mois de novembre de l'année (20xx-2)". Les nouveaux tarifs calculés selon cette formule d'indexation seront publiés chaque année au mois de décembre de l'année (20xx-1) et seront arrondis à minimum 2 chiffres significatifs